



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Analyses territoriales et thématiques - niveau local

PARTENAIRE: COMUNE DELLA SPEZIA



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



1) Documents d'adresse politique

Les effets des changements climatiques rendent nécessaire de mettre dans les stratégies de réduction des dommages connexes, grâce à des politiques et des mesures d'atténuation, l'adaptation et la résilience.

A moyen et à long terme, notre ville devra se préparer à faire face à des événements météorologiques intenses et leurs effets sur le terrain déterminé par les pluies abondantes et des températures élevées. L'objectif est d'identifier les stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la zone de réponse au changement climatique et d'organiser l'action de l'administration en coordination avec d'autres organismes et autorités locales.

À cette fin, l'administration municipale de La Spezia a rejoint, avec la Résolution n. 39 10/06/14, l'initiative lancée par la Commission européenne «Mayors Adapt - the Covenant of Mayors Initiative on Adaptation to Climate Change».

Cette initiative implique les villes dans le développement d'actions d'adaptation au changement climatique et les engage à présenter des stratégies d'adaptation locales par rapport aux résultats de l'évaluation des risques identifiés dans les territoires concernés. Il faudra identifier les responsabilités et les ressources mises à disposition et décrire les actions spécifiques d'adaptation dans les deux ans suivant la signature.

Les lignes programmatiques du Maire fournissent une programmation et la gestion annuelle des interventions pour la maintenance du vert et des canaux, fonctionnelle à la réduction des impacts potentiellement géo-hydrologique des processus susceptibles d'avoir un impact sur la population. La programmation doit prévoir également une réorganisation du système de protection civile municipale de concert avec les organismes institutionnels et associations de la région.

Le Document Unique de Programmation en cours d'approbation, traite de la question sur les conséquences liées au changement climatique, dans le but d'accroître la capacité de résistance de la ville pour le changement climatique prévu, fixant pour 2018 la date limite pour la préparation du plan d'adaptation local au changement climatique obligation dérivée de Mayor's Adapte (avec une extension de la période pour la participation au projet de coopération territoriale européenne ADAPT).

L'Autorité a également élaboré la **Stratégie urbaine intégrée et durable (ci-après SUI) financée par le POR FEDER 2014-2020** sous l'axe dédié aux villes. Cette stratégie est composée du plan de réduction des risques hydrogéologiques et du plan de plan d'informatisation, en ligne avec les objectifs thématiques fixés par la programmation POR du FEDER. Le Plan sur les Risques Hydrogéologiques, approuvé par la Délibération municipale n. 154 du 24/04/2017, identifie trois typologies d'interventions: (i) les activités de coordination et de suivi; (ii) l'amélioration du rendement hydraulique des canaux; (iii) des interventions sur l'instabilité des pentes.

En termes de protection civile et d'actions visant à s'adapter aux épisodes de pluies extrêmes et à accroître la résilience de la population et des biens menacés, le Plan d'Urgence municipal est également mis à jour, avec des protocoles de protection civile spécifiquement visés, à la population. Dans ce contexte, le projet « Sentinelles du territoire », développé en collaboration avec CNR IRPI, les associations professionnelles d'ingénieurs, géologues, architectes, agronomes et le Collège des inspecteurs et des experts industriels, prévoit: (a) les actions visant à améliorer l'efficacité du Centre municipal des opérations de protection civile dans la gestion des situations d'urgence; (b) études et analyses territoriales pour la caractérisation des risques géo-hydrologiques; c) la mise en œuvre d'un plan de formation et de diffusion sur les risques géo-hydrologiques. Dans le même temps, des actions visant à s'adapter aux événements de précipitations extrêmes sont identifiées, des interventions visant une meilleure réponse hydraulique du réseau hydrographique municipal sont

des instruments territoriaux et sectoriels, la Municipalité a élaboré l'Annexe Energétique et Environnementale au Règlements de Construction, approuvée avec la Résolution n. 27 du 13/07/15 du Conseil Municipal.

Dans le rôle de promoteur des politiques de durabilité sur le territoire, il a organisé des journées de formation pour les ordres professionnels et a activé le Bureau d'Energie interne à la municipalité pour soutenir le citoyen.

Dans le rôle de propriétaire et exploitant d'une propriété publique (bâtiments, éclairage, installations, véhicules), dans le but de réduire la consommation d'énergie, à partir de 01/09/2015 il a été commencé le service Consip SIE3, il a mis en œuvre plusieurs mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments possédaient et ont remplacé les appareils d'éclairage par des DEL, tant pour l'éclairage public que pour les bâtiments publics. De plus, l'administration a signé un accord socio-économique avec ENEL SPA Production (DCC n. 28 du 05/08/2013) qui prévoit la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des installations et des bâtiments existants et la construction de centrales électriques de sources alternatives (systèmes photovoltaïques et centrale de cogénération).

Plan de réduction des risques hydrogéologiques

L'élaboration du Plan de réduction des risques hydrogéologiques approuvé par DGC 154, 24/04/2017, a eu lieu par la systématisation des processus participatifs des différents outils de programmation réalisés de la Municipalité de La Spezia.

Avec la Résolution du Conseil municipal n. 452 du 13/12/16 a été approuvé l'entente entre la ville de La Spezia et l'Institut national de recherches du Conseil-recherche pour la protection géo hydrologique (CNR-IRPI), conformément à l'art. 15 loi du 7 août 1990 n. 241, en ce qui concerne la relation de collaboration au sein de leurs objectifs institutionnels respectifs, visant à la mise en œuvre du « Plan pour la réduction du risque hydrogéologique dans la Municipalité de La Spezia », acceptant de mener des études et des activités nécessaires à la réalisation des objectifs communs de réduction du risque hydrogéologique sur le territoire.

Les premières actions de mise en œuvre du Plan sont en phase de démarrage grâce aux financements activés dans le cadre de l'axe du POR du FEDER 2014-2020 dédié aux villes.

Plan pour une mobilité durable / Plan de circulation urbaine

La municipalité est en train de rédiger un document de planification de la mobilité urbaine appelé PUMS / PUT et composé de trois sections:

- le « Knowledge Framework », document déjà approuvé et mentionné dans le PUMS/PUT, contenant l'état de l'art des initiatives sur la mobilité de La Spezia;
- le Plan Urbain pour la Mobilité Durable du PUMS, qui identifie les lignes directrices à moyen et à long terme pour rendre la ville plus accessible, sûre, habitable et écologiquement durable;
- le Plan de Circulation Urbaine, qui identifie les actions avec un temps de mise en œuvre ne dépassant pas deux ans et configurable comme Plan de Circulation Urbaine.

3) La municipalité a-t-elle adhéré à la Convention des Maires ou Mayors Adapt?

X Oui Non

Si oui, quelle année? 2014

Le PAED n'a pas encore été mis en œuvre car la date limite fixée par la résolution d'adhésion de Majors Adapt a été prolongée en raison de sa participation au projet Adapt.

4) Projets nationaux et internationaux

Dans le cadre de la programmation POR FEDER 2014-2020 et en particulier sur l'objectif thématique n. 5 «Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques», la municipalité de La Spezia a convergé les plans suivants:

- le Plan de réduction des risques hydrogéologiques, qui, avec le Plan de Informatisation définit la Stratégie Urbaine Intégrée et Durable financé par le POR FEDER la Région Ligurie pour 2014-2020;
- le projet Adapt, auquel la Municipalité participe avec le rôle de partenaire dans le cadre du Programme Interreg Maritime et dans lequel le présent travail d'analyse est fourni.

En référence au POR FEDER de la Région Ligurie, la Municipalité de La Spezia a le rôle d'Autorité Urbaine en charge de la mise en œuvre de l'axe « Città ». Les interventions sélectionnées et vérifiées par la Région Ligurie pour le financement de la première phase du POR, pour l'objectif thématique mentionné ci-dessus, concernent:

- consolidation et remise en état de deux glissements de terrain;
- création d'un cadastre des canaux urbains et d'un entretien extraordinaire du réseau;
- le projet «Sentinelle del territorio» (sentinelles du territoire) et la mise à jour du plan de protection civile.

Ces projets, qui seront vérifiés au 31.12.2018, auront un coût total de 4,27 millions d'euros (dont 70% seront couverts par les ressources du FEDER).

Même dans les investissements POR FEDER précédents (années 2007-2013) ont été réalisées interventions sur la sécurité des canaux urbains et, dans le projet de démarrage financé par le Programme nationaux extraordinaire pour le réaménagement des Périurbains, sont destinés 16,9 millions d'euros à utiliser pour le réaménagement des quartiers face au port de du levant oriental. Les interventions qui touchent les zones côtières de la ville de l'Est viseront à accroître les niveaux de sécurité et de santé dans les zones résidentielles et productives.

5) Initiatives et travaux d'adaptation déjà mis en œuvre.

- Les actions d'adaptation déjà démarrées sont liées à:

1. la prévention /atténuation des vagues de chaleur

Récupérer et réaménager le territoire

- la récupération du sentier «Arco e le frecce ed Alta Via del Golfo»;
- la récupération territoriale du « Progetto Tramonti», a étendu la superficie du site de l'UNESCO;
- Réaménagement des vergers et des jardins «Progetto Campagna Urbana»(Campagne urbaine);
- Récupération des terres privées abandonnées;
- Création de jardins scolaires;
- Plantation d'arbres dans des jardins historiques et de nouvelles plantes dans d'autres espaces verts.

2. Amélioration de la réponse du réseau hydrographique

- Projets d'adaptation du réseau hydrographique dans la partie de l'embouchure (travaux déjà terminés: système de canaux Dorgia tant pour la section «municipal» et pour celle de l'Autorité portuaire; canal Fossamastra pour les voies «municipal», ruisseau Cappelletto avec étui de laminage déjà effectué dans la zone ex-IP et dans le cadre d'un projet définitif pour la section de la bouche); pour les autres parties du réseau l'attention accordée par l'administration municipale à l'identification de solutions techniques visant à améliorer la sécurité hydraulique;
- Rédaction d'un cadastre de canaux urbains pour reconstruire une image cognitive précise comme point de départ d'un plan de maintenance extraordinaire;
- Amélioration de l'efficacité hydraulique des canaux avec des interventions d'amélioration (à réaliser) de la capacité d'écoulement hydraulique des canaux de Rossano, Cappelletto et Lagora;

